



DECISION DU MAIRE

N°2026/DAF/140

OBJET : SIGNATURE DU MARCHE 2025TVX004 – MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGENIQUE DE L'ECOLE DU CHATEAU – LOT N°2 TRAVAUX DE COUVERTURE ET D'ETANCHEITE – AVENANT N°1

Clotilde LAGOUTTE, Maire de la commune de Nangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122 et L.2122-23,

VU le Code de la commande publique, notamment en ses articles, articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU la délibération n°2026/MARS/027 en date du 20/03/2026 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame la Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision n°2025/DAF/434 en date du 4 décembre 2025, portant attribution du marché de travaux de rénovation énergétique du Groupe Scolaire le Château, lot 2 « travaux de couverture et d'étanchéité », à la Société Ecobat77, Siret n°34948220800023,

CONSIDÉRANT la réalisation de prestations complémentaires nécessaires afin de garantir la bonne exécution des travaux du Groupe Scolaire le Château,

CONSIDÉRANT les devis n°8776, 8869, 8873 et 8775 proposés par la Société Ecobat77.

DECIDE

Article 1 : Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 2025TVX004, lot 2 « travaux de couverture et d'étanchéité », relatif aux travaux de rénovation énergétique du Groupe Scolaire le Château, conclu avec la Société Ecobat77 (SIRET n° 34948220800023).

Article 2 : Autorise la signature dudit avenant, ayant pour objet la modification de la répartition des prestations entre les cotraitants au titre de la tranche ferme, sans incidence sur le montant initial du marché.

Abuse de confiance en préfecture
077-217703271-20260720-DEC-2026-140-AR
Date de télétransmission : 20/07/2026
Date de réception préfecture : 20/07/2026

Article 3 : Dit que la dépense est inscrite au budget de l'exercice concerné.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision du Maire.

Article 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision du Maire, publié sur le site internet de la Ville de Nangis pour une durée de trois mois, à compter de la signature de ladite décision.

Copie de cet acte sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Provins,
- Madame la Cheffe du SGC Provins,
- Direction des Finances,
- Direction Générale,
- Direction des Services Techniques,
- les intéressés.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipale et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Fait à Nangis, le 17 juillet 2026

La Maire,

Clotilde LAGOUTTE



Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission

En sous-préfecture Le.....20 JUIL. 2026

Et de la publication ou notification le20 JUIL. 2026..

La Maire,

Clotilde LAGOUTTE



La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Melun à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260720-DEC-2026-140-AR
Date de télétransmission : 20/07/2026
Date de réception préfecture : 20/07/2026



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1

**Marché n°2025TVX004 – Travaux de rénovation thermique du
groupe scolaire Le Château à Nangis
Lot n°2 – couverture / étanchéité**

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Commune de Nangis
Rue Maréchal de Lattre de Tassigny
77370 NANGIS

Madame Clotilde Lagoutte
La Maire

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Lot n°2 : Couverture/étanchéité

Titulaire : ECOBAT 77

Adresse : 9 rue des Champarts – 77820 le Chatelet en Brie

Coordonnées : 01 64 39 32 60 – mail@ecobat77.fr / r.abelard@ecobat77.fr

Siret : 349 482 208 00023

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Travaux de rénovation thermique du groupe scolaire Le Château à Nangis

■ **Date de la notification du marché public :** 5 décembre 2025

■ **Durée d'exécution du marché public :** 10 mois.

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 127 162.25 €
- Montant HT : 635 811.24 €
- Montant TTC : 762 973.49 €

D - Objet de l'avenant

■ Le présent avenant est conclu dans les circonstances suivantes :

Le présent avenant trouve son fondement à l'article R2194-8 du Code de la commande publique :

« Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies ».

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Au cours de l'exécution du marché, la réalisation de prestations complémentaires s'est avérée nécessaire afin de garantir la bonne exécution des travaux. Celles-ci concernent :

- la reprise de la charpente (devis n° 8776) pour un montant de **14 756,63 € HT** ;
- la fourniture et la pose d'une fenêtre de toit non prévue initialement au projet (devis n° 8869) pour un montant de **1 255,80 € HT** ;
- la fourniture et la pose de champlats de finition en PVC blanc en périphérie des fenêtres de toit (devis n° 8873) pour un montant de **1 710,00 € HT** ;
- la réalisation d'une rive normande sur solin en acier galvanisé (devis n° 8775) pour un montant de **20 939,92 € HT**.

Le montant total de ces prestations complémentaires s'élève à **38 662,35 € HT**, soit **46 394,82 € TTC**, conformément aux devis annexés.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant n°1 : travaux complémentaires (plus-value) :

- Taux de la TVA (20%) : 7 732.47 €
- Montant HT : 38 662.35 €
- Montant TTC : 46 394.82 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 6.08 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA (20%) : 134 894.72 €
- Montant HT : 674 473.59 €
- Montant TTC : 809 368.31 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Robert Valentin Conducteur de travaux	Le Châtelet en Brie 16.07.2026	 ECOBAT 77 ÉTANCHÉITÉ COUVERTURE BÂTIMENT 9, Rue des Champarts Z.I. 77820 LE CHATELET EN BRIE Tél. 01 64 39 32 60 - Fax 01 64 39 52 14 RCS MELUN B 349 482 208 SIRET 349 482 208 00023

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : NANGIS , le 20 JUL. 2026

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Clotilde LAGOUTE
Madame la Maire



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.